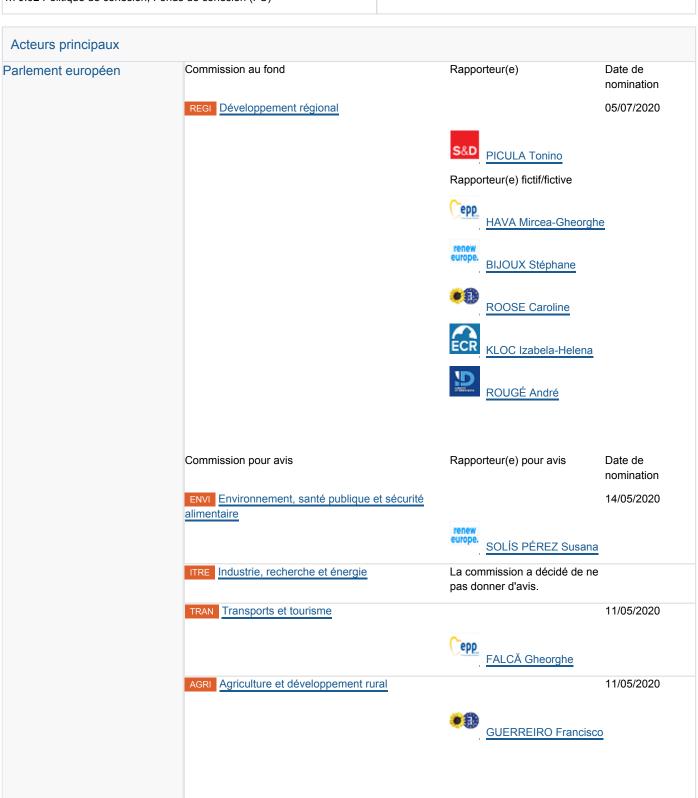
# Procedure file

# INI - Procédure d'initiative 2020/2074(INI) Procédure terminée Politique de cohésion et stratégies régionales en matière d?environnement dans la lutte contre le changement climatique Sujet 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)



Evénements clés						
27/05/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission					
24/02/2021	Vote en commission					
04/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	<u>A9-0034/2021</u>	Résumé			
24/03/2021	Débat en plénière	-				
25/03/2021	Résultat du vote au parlement					
25/03/2021	Décision du Parlement	<u>T9-0097/2021</u>	Résumé			
25/03/2021	Fin de la procédure au Parlement					

Informations techniques				
Référence de procédure	2020/2074(INI)			
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative			
Sous-type de procédure	Rapport d?initiative			
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55			
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165			
Etape de la procédure	Procédure terminée			
Dossier de la commission parlementaire	REGI/9/02935			

Portail de documentation							
Projet de rapport de la commission		PE660.259	13/11/2020	EP			
Avis de la commission	ENVI	PE653.872	10/12/2020	EP			
Amendements déposés en commission		PE663.150	13/01/2021	EP			
Avis de la commission	TRAN	PE655.927	28/01/2021	EP			
Avis de la commission	AGRI	PE660.319	01/02/2021	EP			
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<u>A9-0034/2021</u>	04/03/2021	EP	Résumé		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0097/2021	25/03/2021	EP	Résumé		
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2021)345	03/08/2021	EC			

Politique de cohésion et stratégies régionales en matière d?environnement dans la lutte contre le changement climatique

La commission du développement régional a adopté un rapport dinitiative de Tonino PICULA (S&D, HR) sur la politique de cohésion et les stratégies régionales en matière denvironnement dans la lutte contre le changement climatique.

## Politique de cohésion et lutte contre le changement climatique

Les députés ont rappelé que les disparités économiques, sociales et territoriales auxquelles la politique de

cohésion a pour objectif principal de sattaquer peuvent également être affectées par le changement climatique et ses conséquences à long terme, et que les mesures de politique climatique de lUE devraient également soutenir les objectifs de la politique de cohésion de lUE.

Tout en se félicitant de la proposition de la Commission relative à la loi européenne sur le climat qui inscrit lobjectif de neutralité climatique pour 2050, le rapport a souligné limportance de lutter contre le changement climatique conformément aux engagements pris par lUnion dans le cadre du pacte vert pour lEurope en tenant compte des aspects sociaux, économiques et territoriaux afin dassurer une transition juste pour tous les territoires et leurs populations. Tous les investissements devraient respecter le principe horizontal «ne pas nuire», inclus dans le règlement sur la taxonomie.

Le rapport a plaidé pour une plus grande cohérence et coordination entre la politique de cohésion et les autres politiques de lUE afin daméliorer lintégration des politiques des aspects climatiques, de concevoir des politiques plus efficaces, de fournir des financements ciblés de lUE et, par conséquent, daméliorer la mise en uvre des politiques climatiques sur le terrain.

### Le rôle clé des autorités locales et régionales

Les députés ont appelé toutes les autorités locales et régionales à adopter des stratégies climatiques locales et régionales traduisant les objectifs au niveau de lUE en objectifs locaux concrets. Ils ont souligné la nécessité dintensifier le dialogue à plusieurs niveaux entre les autorités nationales, régionales et locales sur la planification et la mise en uvre des mesures nationales sur le climat, laccès direct au financement des collectivités locales et le suivi de lévolution des mesures adoptées.

Les autorités locales et régionales sont des acteurs clés de la mise en uvre de la politique de cohésion dans la mesure où elles sont responsables dun tiers des dépenses publiques et des deux tiers des investissements publics. Les députés ont donc appelé créer des mécanismes tels que le «la Convention des maires pour le climat et lénergie», visant à réunir les autorités locales et régionales chargées de mettre en uvre les objectifs climatiques et énergétiques de lUE.

### Croissance durable et emplois verts

Les députés ont plaidé pour une cohésion économique assortie dune croissance durable et demplois verts et bleus, respectant les besoins des différents secteurs. Dans ce contexte, les États membres devraient donner la priorité à la lutte contre le changement climatique ainsi quà la lutte pour un développement inclusif et durable et à la justice sociale et à la lutte contre la pauvreté, la pauvreté énergétique et les politiques qui pèsent sur les groupes vulnérables et marginalisés.

Les stratégies régionales en matière denvironnement devraient également soutenir la production dénergie renouvelable et lefficacité des ressources dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier tout en tenant compte de la compétitivité de ces secteurs.

Les députés ont insisté pour que les États membres incluent lapproche «villages intelligents» dans leurs programmes de mise en uvre de la politique de cohésion de lUE aux niveaux national et régional, ainsi que dans leurs plans stratégiques nationaux de la PAC. En outre, les critères environnementaux et sociaux devraient être pris en considération comme critères économiques dans le calcul de léligibilité des projets portant sur le patrimoine culturel et naturel.

### Tenir compte des spécificités de toutes les régions

Les députés ont réaffirmé que les spécificités de toutes les régions, telles que définies à larticle 174 du traité FUE, devraient être pleinement prises en considération dans le processus de transition afin quaucune région ne soit laissée pour compte, en se concentrant en particulier sur les zones rurales, les zones touchées par la transition industrielle et les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents.

Le rapport a demandé que les ressources financières nécessaires soient allouées aux régions ultrapériphériques afin quelles puissent parvenir à une transition écologique et sadapter aux effets du changement climatique dont elles souffrent particulièrement.

# Politique de cohésion et stratégies régionales en matière d?environnement dans la lutte contre le changement climatique

Le Parlement européen a adopté par 572 voix pour, 79 contre et 37 abstentions, une résolution sur la politique de cohésion et les stratégies régionales en matière denvironnement dans la lutte contre le changement climatique.

Politique de cohésion et lutte contre le changement climatique

Le Parlement a insisté sur le rôle déterminant de la politique de cohésion, en synergie avec dautres politiques, dans la lutte contre le changement climatique ainsi que la réalisation de la neutralité climatique à lhorizon 2050 et des objectifs intermédiaires fixés pour 2030 et 2040.

La résolution a souligné la nécessité de traduire le pacte vert pour l'Europe en actions locales concrètes qui tiennent compte des contraintes et des atouts de chaque territoire et de garantir une transition juste pour tous les territoires et leur population. Le principe visant à «ne pas causer de préjudice important» devrait guider tous les investissements.

Les députés ont appelé à une augmentation du recours aux investissements verts et bleus dans le cadre de la politique de cohésion. Ils ont demandé de renforcer les synergies entre les différentes sources de financement aux niveaux européen, national et régional et de resserrer les liens entre les financements publics et privés pour accroître lefficacité des stratégies régionales visant à lutter contre le changement climatique.

Le rôle clé des autorités locales et régionales

Les députés ont appelé toutes les autorités locales et régionales à adopter des stratégies climatiques locales et régionales traduisant les objectifs au niveau de IUE en objectifs locaux concrets en sappuyant sur une approche globale territorialisée établissant une stratégie à long terme en faveur de la transition climatique et dune meilleure utilisation des ressources financières relevant de la politique de cohésion.

La résolution a souligné la nécessité dintensifier le dialogue à plusieurs niveaux entre les autorités nationales, régionales et locales sur la planification et la mise en uvre des mesures nationales sur le climat, laccès direct au financement des collectivités locales et le suivi de lévolution des mesures adoptées. Les stratégies régionales devraient soutenir la participation citoyenne et les projets initiés et dirigés au niveau local et devraient stimuler la coopération entre les régions, également par lintermédiaire de projets transfrontières.

Les autorités locales et régionales sont des acteurs clés de la mise en uvre de la politique de cohésion dans la mesure où elles sont responsables dun tiers des dépenses publiques et des deux tiers des investissements publics. Les députés ont donc appelé créer des mécanismes tels que le «la Convention des maires pour le climat et lénergie», visant à réunir les autorités locales et régionales chargées de mettre en uvre les objectifs climatiques et énergétiques de IUE.

### Croissance durable et emplois verts

Le Parlement a plaidé pour une cohésion économique assortie dune croissance durable et demplois verts et bleus, respectant les besoins des différents secteurs. Dans ce contexte, les États membres devraient donner la priorité à la lutte contre le changement climatique ainsi quà la lutte pour un développement inclusif et durable et à la justice sociale et à la lutte contre la pauvreté, la pauvreté énergétique et les politiques qui pèsent sur les groupes vulnérables et marginalisés.

Les stratégies régionales en matière denvironnement devraient également soutenir la production dénergie renouvelable et lefficacité des ressources dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier tout en tenant compte de la compétitivité de ces secteurs. La diminution de lexploitation du sol, notamment de limperméabilisation des surfaces, devrait être un critère majeur pour la prise de décisions dans le cadre de la mise en uvre de la politique de cohésion et des stratégies régionales en matière denvironnement.

Les députés ont insisté pour que les États membres incluent lapproche «villages intelligents» dans leurs programmes de mise en uvre de la politique de cohésion de IUE aux niveaux national et régional, ainsi que dans leurs plans stratégiques nationaux de la PAC. En outre, les critères environnementaux et sociaux devraient être pris en considération comme critères économiques dans le calcul de léligibilité des projets portant sur le patrimoine culturel et naturel.

Tenir compte des spécificités de toutes les régions

Les députés ont réaffirmé que les spécificités de toutes les régions devraient être pleinement prises en considération dans le processus de transition afin quaucune région ne soit laissée pour compte, en se concentrant en particulier sur les zones rurales, les zones touchées par la transition industrielle et les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents.

La résolution a demandé que les ressources financières nécessaires soient allouées aux régions ultrapériphériques afin quelles puissent parvenir à une transition écologique et sadapter aux effets du changement climatique dont elles souffrent particulièrement.